

DECRET N°74-58 du 8 mars 1974
autorisant Madame BOURGI à solliciter son
inscription au tableau des Avocats Stagiaires
du Barreau du Dahomey.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du Gouvernement, et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU la Loi n° 65-6 du 20 Avril 1965 instituant le Barreau du Dahomey, notamment en son article 5 alinéa 2 ;
VU la Requête en date du 2 Janvier 1974 de Madame BOURGI sollicitant son autorisation de s'inscrire au tableau des Avocats Stagiaires du Barreau du Dahomey ;
SUR rapport du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Madame BOURGI née WITTORI Catherine née le 16 Janvier 1950 à PARIS 19° est autorisée à solliciter son inscription au tableau des Avocats Stagiaires du Barreau du Dahomey.

ARTICLE 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 8 mars 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,

Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 5 - SGG 3 - MJL 10 - Prés. 1 -
CS 1 - PCA 1 - PGCS 1 - PG 2 - Trib. 16 - CS 6 -
Ministères 11 - Intéressée 2 - JORD 1 - SPD 2
CNR 4 DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-CNI 4
Gde Chanc. 1 CSM 2